

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 05 juillet 2012

DCM N° 12-07-21

Objet : Organisation de la Fête de la Saint-Nicolas.

Rapporteur : Mme MEDOC, Conseiller Municipal

La Ville de Metz organisera, le dimanche 9 décembre 2012, la fête de la Saint-Nicolas articulée autour du traditionnel défilé composé de chars décorés sur un même thème et de fanfares pour l'animation musicale. D'autres animations seront proposées en lien avec la Région Lorraine tout au long de la journée qui se terminera par l'embrasement de la Place d'Armes. Un concert Chorale de la Grande Région sera également proposé par la Région Lorraine à la Cathédrale Saint Etienne le samedi 8 décembre à 18h30.

Dix associations participeront cette année à l'organisation du défilé en concevant et en animant les chars tout au long du cortège : l'Orphéon des Bigophones, la Société Carnavalesque du Carnaval de Metz, les Gwendolyn's, le Secours Catholique, les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie – JCMA, la Renaissance, Famille Lorraine de Borny, Groupe Folklorique Lorrain de Metz, la MJC Metz Sud et Famille Lorraine de Metz-Devant-les-Ponts.

Pour permettre aux associations de mener à bien ce projet, il est proposé d'une part de leur attribuer une subvention d'un montant de 1 600 € par char, soit un total de 16 000 € ; d'autre part d'attribuer à l'association des Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie (JCMA), une subvention complémentaire à hauteur de 6 000 € destinée à couvrir les interventions des fanfares, harmonies et troupes musicales.

La délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER les subventions suivantes, pour un montant total de 22 000 €, aux associations citées au titre de l'organisation des festivités de la Saint Nicolas 2012 :

- l'Orphéon des Bigophones", CLRM (Commune Libre de Magny)	1 600 €
- Le Carnaval de Metz	1 600 €
- Les Gwendolyn's	1 600 €
- Association Secours Catholique	1 600 €
- La Renaissance	1 600 €
- Famille Lorraine de Borny	1 600 €
- Groupe Folklorique Lorrain de Metz	1 600 €
- MJC Metz-Sud	1 600 €
- Famille Lorraine de Metz-Devant-les-Ponts	1 600 €
- Les Joyeux Carnavaliers de Metz-Austrasie – JCMA	7 600 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de leurs conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de leur affectation ou de non réalisation de l'action.

La dépense totale s'élève à **22 000 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Commission : Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante.

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36

Absents : 19

Dont excusés : 19

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ